



**PROCES-VERBAL
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU JEUDI 12 JUILLET 2011 à 18h00**

L'an deux mille onze le douze juillet,
Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle des fêtes de St Etienne de Gourgas, sous la Présidence de Marie-Christine BOUSQUET

Présents : Yves VAISSETTE ; Jean BARRAL ; Jean TRINQUIER ; Jean-Noël MALAN ; Frédéric ROIG ; Lionel MICOLA ; Jean-Luc REQUI ; Christophe DUVIOL ; Pierre-Paul BOUSQUET ; Jean-Paul GOUDOU ; José POZO ; Sandrine VALLIER ; Frédéric BOUTIN ; Eugène CAVAILLE ; Daniel GUIBAL ; Joseph FABRE ; Jean-Paul PAILHOUX ; Colette MEINARD ; Sylvie PEIGNE ; Daniel FABRE ; Valérie ROUVEIROL ; François VENOT ; Philippe OLIVIER ; Gaëlle LEVEQUE ; Yves JOURDAN ; Yves BAILLEUX MOREAU ; Ginette CLAPIER ; Sonia ARRAZAT ; Hadj MADANI ; Pierre LEDUC ; Claudette FERRY ; Marie-Laure VERDOL ; Bernadette TRANI.

Absent(s) excusé(s) : Anne-Marie FABRE donne pouvoir à Christophe DUVIOL ; Jean-Marc GONTARD ; André GAY ; Jean-Christophe PETIT ; Joëlle GOUDAL ; Gilberte RAMOND ; Michel ALVERGNE donne pouvoir à Yves JOURDAN.

Absent(e)s : Dominique MOREL ; Roger CAYLAR ; Alain VIALA ; Bernard VIDAL ; Daniel VALETTE ; Nathalie BOUDOU ; Jean-Louis RASPAUD ; Marie RAYNAL ; Jacques PRADEL ; Ali BENAMEUR ; Ali DIALO ; Marie-Pierre DELCROIX ; Marie Josée HUGON.

Soit 52 membres en exercices – 34 présents - 36 exprimés.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour.

I - ENTRÉE DE VILLE –AGRÉMENT DE LA CANDIDATURE SAS SECYVEST

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 6 mai 2002, le Conseil de la Communauté de Communes du Lodévois a décidé de confier à la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral (SEBLI) la mission d'aménager et d'équiper en vue de la restructuration et la requalification de l'entrée Sud de la commune. A cet effet, une convention publique d'aménagement a été signée le 24 juin 2002.

Par délibération en date du 21 avril 2011 le Conseil Communautaire a décidé de créer la ZAC ENTREE DE VILLE, conformément aux articles L.311-1 et R 311-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 16 juin 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation avec le programme des équipements publics.

La SAS SECYVEST a émis le souhait d'acquérir diverses parcelles comprises dans la ZAC. Il s'agit des parcelles AK 372p, 7p, 15p, 16p, 19p, 367p. La société envisage la réalisation d'un bâtiment à usage commercial et de bureaux pour une SHON totale de 4 730 m². Ce programme nécessite l'acquisition par le constructeur d'un terrain appartenant à la SEBLI, d'une superficie de 4 730 m² environ.

- - d'agréer la cession par la SEBLI de diverses parcelles d'une superficie prévisionnelle de 4 730 m², référencées AK 372p, 7p, 15p, 160p, 19p, 367p, à la SAS SECYVEST ou à une société de construction vente filiale, moyennant la somme de 510 000 €/ht en vue de la réalisation d'un bâtiment à usage commercial et de bureaux pour une SHON totale de 4 730 m²,
- - d'autoriser Madame la Présidente à signer toutes pièces ou documents nécessaires à la mise en œuvre du projet

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES- CLET

Madame la Présidente présente le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de Charges -service Petite Enfance Jeunesse (0-12 ans)- qui s'est réunie le 8 juillet 2011 et qui propose au conseil les montants définitifs des attributions de compensation, tels qu'ils sont présentés en annexe.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION TP

	2009	2010	2011
LE BOSC	68 714,00	68 714,00	-1 386,00
LE CAYLAR	29 088,00	29 088,00	19 903,00
CELLES	11 138,00	11 138,00	10 638,00
LE CROS	-883,30	-883,30	-1 394,30
FOZIERES	-143,00	-143,00	-2 509,00
LAUROUX	4 609,00	4 609,00	-3 486,00
LAVALETTE	922,00	922,00	169,00
LODEVE	275 209,46	275 209,46	114 053,46
OLMET-ET-VILLECUN	-909,60	-909,60	-1 909,60
PEGAIROLLES-DE-L'ESCALETTE	16 758,90	16 758,90	12 918,90
LES PLANS	7 578,00	7 578,00	6 158,00
POUJOLS	-946,80	-946,80	-7 353,80
LE PUECH	4 549,00	4 549,00	3 549,00
LES RIVES	-1 493,00	-1 493,00	-2 493,00
ROMIGUIERES	-496,00	-496,00	-996,00
ROQUEREDONDE	10 356,71	10 356,71	9 356,71
SAINT-ETIENNE-DE-GOURGAS	440,70	440,70	-16 386,30
SAINT-FELIX-DE-L'HERAS	791,00	791,00	291,00
SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE	19 261,50	19 261,50	4 220,50
SAINT-MAURICE-NAVACELLES	31 209,40	31 209,40	30 209,40
SAINT-MICHEL	32,00	32,00	-1 289,00
SAINT-PIERRE-DE-LA-FAGE	7 218,20	7 218,20	4 750,20
SAINT-PRIVAT	-1 232,00	-1 232,00	-11 235,00
SORBS	-887,40	-887,40	-1 387,40
SOUBES	4 596,30	4 596,30	-9 523,70
SOUMONT	-88,40	-88,40	-2 778,40
USCLAS-DU-BOSC	-1 407,00	-1 407,00	-9 161,00
LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-D	-1 180,10	-1 180,10	-2 831,10
Total	482 805,57	482 805,57	140 097,57
attri positives	492 472,17		
attri négatives	9 666,60		-76119,6

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h.

Les membres du conseil